



SELECTION ISAF JEUNE

EPREUVES RS:X 8.5 /HC 16/Laser Radial

ENVSN du 18 au 20 AVRIL 2009

AVIS DE COURSE

1. ORGANISATION :

Les épreuves de sélection :

- RS :X 8,5 hommes et femmes
- Laser Radial Hommes et femmes
- Hobie cat 16 Spi Open

Ces épreuves représentent la première phase de qualification aux championnats du Monde Jeune ISAF 2009. Les deux premiers de chaque série seront retenus pour la phase suivante.

Ce sont des épreuves officielles de la Fédération Française de Voile organisées par la FFVoile avec la collaboration de l'ENVSN. Elles se dérouleront à L'ENVSN, Beg Rohu, St Pierre Quiberon de 18 au 20 Avril 2009.

Seuls les Hobie cat 16 seront fournis par l'organisation. Un Chèque de caution de 300 euros sera demandé lors de la confirmation de l'inscription.

2. RÈGLES APPLICABLES :

2.1. L'épreuve est régie par :

- Les Règles ISAF 2009 / 2012,
- Les Prescriptions de la Fédération Française de Voile,
- Les Règles des Séries concernées telles que modifiées dans cet avis de course ou dans les I.C.
- Le Règlement Fédéral de sélection ISAF Youth 2009,
- Le Présent Avis de Course,
- Les Instructions de Course,

2.2. Publicité :

Texte de référence : Le port de publicité est régi par :

La règle 79 des RCV 2009/2012,

Le code de publicité ISAF applicable au 1^{er} janvier 2009,

Les règles de classes admises à courir relatives à la publicité,

Les prescriptions de la FF Voile pour les licenciés à la FFVoile.

La FFVoile se réserve le droit de faire arborer aux concurrents des marquages publicitaires organisateur, requis par le code ISAF.

2.3. Jauge :

Règle de classe.

3. COURSES :

- Course en flotte sans Medal Race, Parcours annoncés dans les IC,

4. INSCRIPTIONS DÉFINITIVES :

Les concurrents confirmeront leur inscription, **à partir du samedi 18 Avril de 09h à 11h** à l'aide du formulaire fourni sur place, accompagné d'un titre de paiement, correspondant au montant des frais de constitution de dossier, établi à l'ordre du :

FFVoile

Le montant des frais de constitution de dossier est fixé à **30 €** par coureur.

4.1. Admissibilité :

- HOMME et FEMME : né(e) s en 1991 et après.
- Avoir fait Acte de candidature pour l'ISAF Jeune 2009 auprès de la FFVoile avant le 14 janvier 2009.

4.1.2. Les concurrents devront, au moment de l'inscription présenter obligatoirement :

- Leur licence valide avec le cachet médical,
- Leur carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire,

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants : " *J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve.*"

4.1.3. Les Instructions de Course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

5. PROGRAMME:

Vendredi 17 avril: Briefing jury 17h30 (présence non obligatoire)

Samedi 18 Avril : Briefing entraîneurs 11h00
Briefing coureurs 11h30,
1ere Course 13h,
Briefing d'une Kinésithérapeute vers 18h

Dimanche 19 Avril : Briefing 9h30,
1ere Course 11h00,
Repas coureurs 19h30

Lundi 20 Avril : Briefing 9h00,
1ere Course 10h30,

Les series seront réparties sur deux ronds:

Un rond RS-X

Un rond Laser et Hobie cat 16

Les femmes et les hommes régateront séparément si le nombre de femme est supérieur ou égal à 6.

5.2. Nombre de courses :

Le nombre minimum de courses dans une série pour que l'épreuve soit validée est de **3**.

Le nombre de course programmée est de 8.

6. CLASSEMENT :

6.1. Système de Classement pour toutes les séries :

Selon la règle A4 des RCV ISAF 2009/12.

6.2. Classement des Séries :

Pour les Hobie Cat et Laser : Selon la règle A2.

Pour les RS :X : Selon la règle B 8.2 Course sur parcours des RCV ISAF 2009/12.

7. INFORMATIONS :

7.1. Par email :gildasphilippe@cegetel.net

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

17 rue Henri Bocquillon - 75015 PARIS.

Tél. : 01 40 60 37 00. - FAX : 01 40 60 37 37

Site Web : www.ffvoile.org

8. HEBERGEMENT :

ENVSN:

La FFVoile a réservé des places d'hébergement pour cette épreuve, merci de contacter, les services de l'ENVSN (Chantal) au 02 97 30 30 30.

Le règlement se fera directement à l'ENVSN.